

*Date de dépôt : 18 juillet 2019*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de M<sup>me</sup> et M. Alberto Velasco, Lydia Schneider Hausser : Rachat par EOS des barrages et centrales hydrauliques mis en vente**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 25 janvier 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- l'importance stratégique des ouvrages hydrauliques mis en vente en ce qui concerne l'approvisionnement électrique;*
- que ces installations permettent la production d'énergies dites renouvelables;*
- que la majorité de ces installations sont des installations qui produisent une énergie dite de puissance de très haute qualité et très prisée;*
- qu'en matière d'approvisionnement énergétique il est important d'avoir une politique à long terme;*
- qu'étant donné le prix de vente affiché de ces actifs, hormis le canton de Bâle qui a conservé sa participation dans la Grande-Dixence, les cantons romands pourraient retrouver une partie des actifs de production cédés lors de l'opération Alpiq,*

*invite le Conseil d'Etat*

*à intervenir ces prochains mois auprès des autres actionnaires afin qu'EOS Holding analyse l'opportunité de se porter acquéreur des participations dans les sociétés qui détiennent les concessions d'exploitation des barrages qui pourraient être mis en vente ces prochains mois ou années.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En guise de préambule, le Conseil d'Etat rappelle que, dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 décidée par le Conseil fédéral et le Parlement fédéral en 2011, il est prévu d'engager des mesures visant à développer les énergies renouvelables et notamment le soutien à l'énergie hydraulique existante, par une éventuelle participation des SIG dans des entreprises actives dans ce segment.

Le Conseil d'Etat rappelle toutefois que la situation hydraulique en Suisse, qui est fondamentale pour le tournant énergétique prévu, dépend principalement du cadre légal fixé par la Confédération.

Il sied également de rappeler que, dans le cadre de la transaction visée par la présente motion, la société ALPIQ vend une participation minoritaire dans une société qui elle-même a des participations, le plus souvent minoritaires, dans des barrages. Les SIG qui pourraient être potentiellement intéressés, sont donc indirectement – et le canton très indirectement – propriétaires d'une partie des installations accessoires aux barrages qui, à l'échéance de la concession, reviendront aux communes, moyennant le cas échéant une indemnisation pour les installations accessoires.

Conscients toutefois de la nécessité de maintenir un actionnariat d'ALPIQ en mains suisses, en avril 2019, Primeo Energie (anciennement EBM; membre du Consortium des Minoritaires Suisses) et EOS Holding SA (EOS) ont signé un accord sur l'acquisition de la participation d'EDF dans Alpiq.

En rachetant la participation d'EDF, le Consortium des Minoritaires Suisses (y compris Primeo Energie) et EOS détiennent ainsi 88% du capital d'ALPIQ. Cette acquisition sera financée par CSF Infrastructures énergétiques Suisse (CSF), le plus important véhicule d'investissement du secteur des infrastructures énergétiques en Suisse soutenue par 135 caisses de pension suisses, sous forme de prêts convertibles en actions. Ces prêts seront échangés en actions ALPIQ à l'échéance. Cette annonce répond donc aux sollicitations de la présente motion.

Par ailleurs, le directeur général de l'office cantonal de l'énergie a été nommé récemment au conseil d'administration de la Société d'Investissement de Suisse Orientale SA en qualité de représentant des cantons romands. Dans le cadre de ses activités, il sera dès lors informé des toutes les potentielles participations mises en vente et pourra dès lors conseiller le Conseil d'Etat sur les actions à entreprendre auprès d'EOS.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS